

Bilan d'activité

Du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE MAINE-ET-LOIRE

Lieu-dit Les Basses Broses – CS 50055 – BOUCHEMAINE - 49072 BEAUCOUZE CEDEX

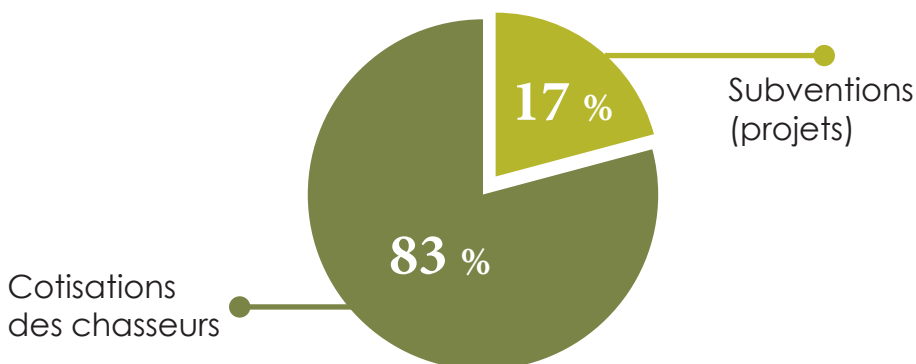
Tél. 02 41 72 15 00 - Email : fdc49@chasseurdefrance.com

 -  -  Fédération Départementale des Chasseurs de Maine-et-Loire /  [fdcmaineetloire](https://www.instagram.com/fdcmaineetloire)

Fédération Départementale des chasseurs de Maine-et-Loire

- La Fédération Départementale des Chasseurs de Maine-et-Loire est une association relevant de la loi 1901.
- Elle est gérée par un Conseil d'Administration composé de 16 membres, élus par l'ensemble des chasseurs du département et emploie **23 salariés** répartis en 3 services : **Administratif**, **Technique** et **Environnement**.
- Elle fédère et représente les intérêts des **13 000 chasseurs** du département en participant à la mise en valeur du patrimoine cynégétique et à la protection de la faune sauvage et de ses habitats.
- Elle assure la promotion et la défense de la chasse dans le département.

Répartition budget : 3 millions annuel



La Fédération est une Association agréée au titre de la Protection de l'Environnement

SOMMAIRE

- Page 3 = Nos missions
- Pages 4, 5 = Permis de chasser : validations
- Pages 6 à 9 = Formations
- Pages 10 à 17 = Suivi des espèces
- Pages 18 à 20 = Gestion populations petit gibier
- Pages 21 à 23 = Gestion populations grand gibier
- Pages 24 à 26 = Dégâts grand gibier
- Pages 27 à 29 = ESOD
- Pages 30 à 33 = Territoires gérés par la FDC 49
- Page 34 = Réseau A.R.B.R.E
- Page 35 = Réseau SINAC
- Pages 36, 37 = Programme haies & mares
- Pages 38, 39 = Animations & clubs nature
- Pages 40 à 43 = Communication
- Pages 44, 45 = Évènements

NOS MISSIONS

La Fédération Départementale des chasseurs constitue l'instance officielle de la chasse sur le plan départemental. L'Etat lui a confié des missions de service public auxquelles elle ne peut déroger :

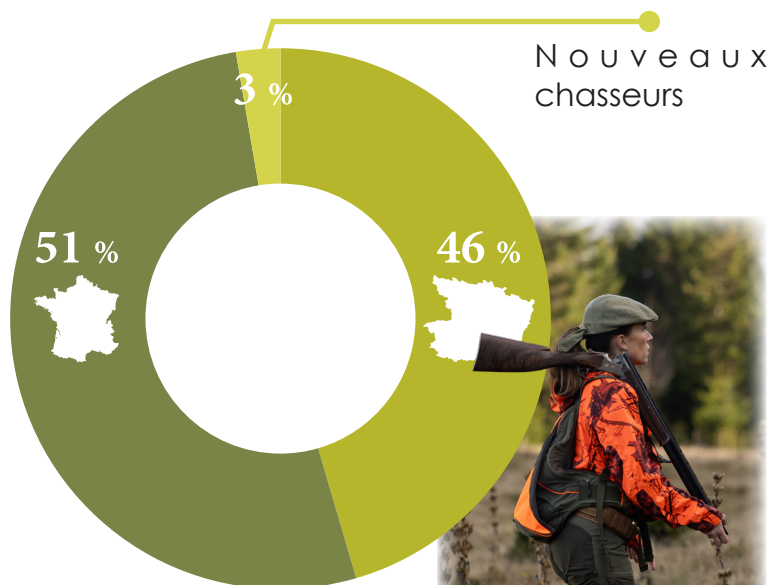
- La formation des candidats à l'examen du permis de chasser.
- La gestion des plans de chasse pour le grand gibier et des plans de gestion pour le petit gibier.
- La coordination des A.C.C.A. (Associations Communales de Chasse Agréées).
- La prévention, l'estimation et l'indemnisation des dégâts commis par le grand gibier aux cultures agricoles.
- L'élaboration tous les six ans d'un Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (bilan de la période écoulée et orientations de la période à venir), qui est approuvé par un arrêté préfectoral.

PERMIS DE CHASSER : VALIDATIONS

SAISON 2024 - 2025 :

13 142 validations annuelles :

- 5 982 validations départementales
- 6 807 validations nationales
- 353 validations nouveaux chasseurs



Chasseresses :

- 143 permis validés
- 1,09 % des validations



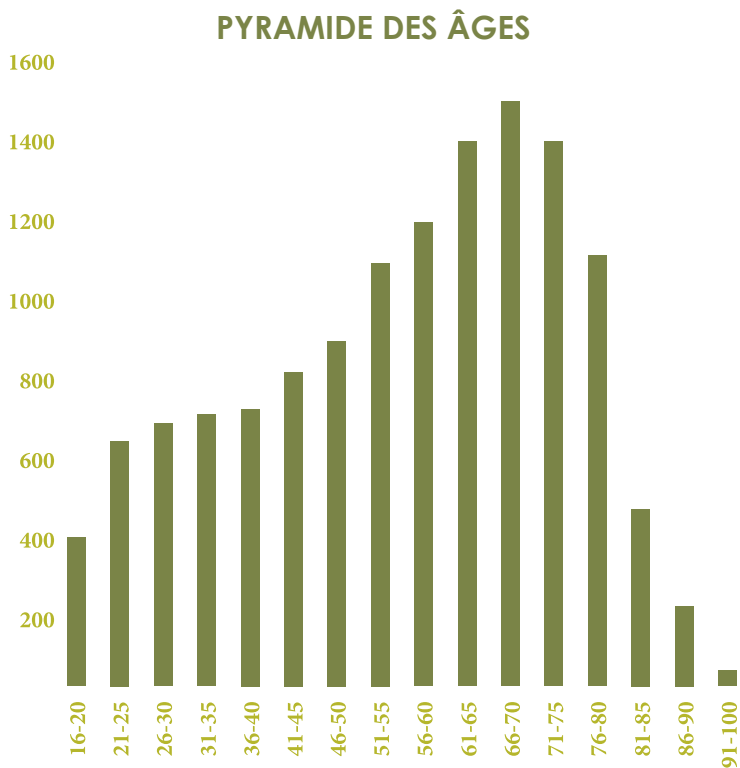
© D. Gest

PERMIS DE CHASSER : VALIDATIONS

Jeunes chasseurs (-18 ans) :

Permis offerts pour les moins de 18 ans résidant en Maine-et-Loire

- 216 permis validés
- 1,65 % des validations



- La moyenne d'âge est de 55,59 ans.

FORMATIONS

PERMIS DE CHASSER

La formation au permis de chasser est une mission prioritaire confiée par l'Etat. L'examen du permis de chasser comprend une formation théorique et pratique.

- 545 candidats
- 65% des candidats ont moins de 25 ans
- 380 reçus à l'examen

70 % de réussite >>>



CHASSE ACCOMPAGNÉE

Cette formation permet aux jeunes à partir de 15 ans de chasser avec un accompagnateur. L'attestation d'accompagnateur est valable 10 ans.

- 2 sessions
- 24 participants



FORMATIONS

SÉCURITÉ À LA CHASSE

Avec la loi chasse du 24 juillet 2019, une formation décennale des chasseurs a été mise en place. Il s'agit d'une remise à niveau obligatoire tous les 10 ans pour chaque chasseur sur les règles élémentaires de sécurité.

- 14 formations
- 347 personnes (275 en présentiel et 72 en distanciel)
- Au total 7 294 chasseurs ont passé la formation (6 572 en présentiel et 722 en distanciel).

SIMULATEUR DE TIR & SANGLIER COURANT

La Fédération propose des formations sur simulateur de tir et au sanglier courant afin de comprendre et perfectionner votre tir. Vous êtes accompagnés d'un technicien qui vous aide à analyser vos tirs.

- Sanglier courant : 210 participants
- Simulateur de tir : 34 participants

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR DE CHASSE ET DU CHEF DE LIGNE

Cette formation destinée aux organisateurs de chasse et chefs de ligne permet de rappeler les obligations des organisateurs et de les conseiller.

- 4 formations
- 42 personnes sensibilisées

FORMATIONS

PIÉGEURS

Cette formation se déroule sur 2 jours et permet de devenir piégeur agréé. Elle est disponible à partir de 15 ans et permet d'aborder la connaissance des espèces, les différents types de pièges, ainsi que la manipulation et la pose de pièges.

- 3 sessions
- 62 participants



TECHNIQUE DE CHASSE À L'APPROCHE / AFFÛT

Cette formation se déroule sur une demie journée. Une partie en salle apporte les bases essentielles pour pratiquer ces modes de chasse en sécurité. Elle couvre les principes fondamentaux, la connaissance du gibier, l'évaluation des risques, ainsi que l'usage de l'équipement (arme, munition, optique, télémètre, appuis). Une mise en pratique sur le terrain permet d'estimer les distances, de manipuler l'arme en sécurité et de s'exercer au tir sur différents appuis, avec une séance de tir à 100 m pour valider précision et stabilité.

- 2 sessions
- 29 participants

FORMATIONS

CHASSE À L'ARC

Cette formation dispensée par l'Association Départementale des Chasseurs à l'Arc s'effectue sur une journée. Elle est composée d'une partie théorique et d'exercices pratiques.

- 2 sessions
- 43 participants



GARDES PARTICULIERS

La formation des gardes particuliers s'étend sur 3 jours et apporte les bases indispensables dans le cadre de leurs missions :

- Cadre juridique, droits, devoirs et déontologie.
- Techniques d'intervention et sécurité.
- Écologie appliquée pour la protection de la faune et des habitats.
- Rappels cynégétiques et régulation des ESOD

- 1 session
- 8 participants

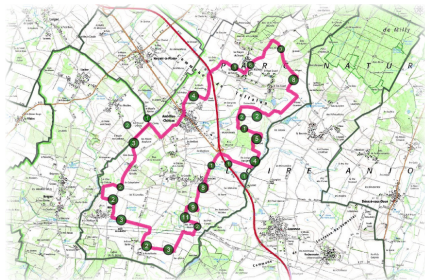
SUIVI DES ESPÈCES

LE GRAND GIBIER

En Maine-et-Loire, nous retrouvons principalement 3 espèces de grand gibier : le cerf, le chevreuil et le sanglier. Le cerf et le chevreuil sont soumis au plan de chasse. Le plan de chasse est un outil permettant le contrôle des populations dans le cadre d'un bon équilibre agro-sylvo-cynégétique au bénéfice des gestionnaires de territoires et des chasseurs. Il peut et doit également être un outil permettant leur diminution si nécessaire.

SUIVI DES POPULATIONS

Les comptages grand gibier ont lieu courant mars dans les grands massifs forestiers de Maine-et-Loire. Une voiture composée d'un technicien (ou administrateur) et de trois bénévoles (dont 2 éclaireurs), parcourt un circuit donné. Toutes les espèces rencontrées sont enregistrées afin de générer des cartographies. Chaque comptage est répété 4 fois par massif, suivant le protocole de l'Office Français de la Biodiversité.



Le Chasseur a un rôle d'utilité publique reconnu, celui de sentinelle de l'état sanitaire de la faune sauvage

SUIVI DES ESPÈCES

- 18 circuits
- 820 km
- 8 techniciens mobilisés : 252 heures de comptage
- 234 bénévoles : 819 heures de comptage

Les résultats de ces comptages servent d'indicateur pour les attributions de bracelet.



Comptage grand gibier dans la forêt de Vezins

RÉSULTAT DES OBSERVATIONS

- 1 644 grands animaux (moyenne de 26 animaux/circuit/soirée)
- 3 172 chevreuils (moyenne de 50 animaux/circuit/soirée)
- 3 495 lièvres
- 575 renards
- 481 sangliers
- 198 lapins
- 107 blaireaux

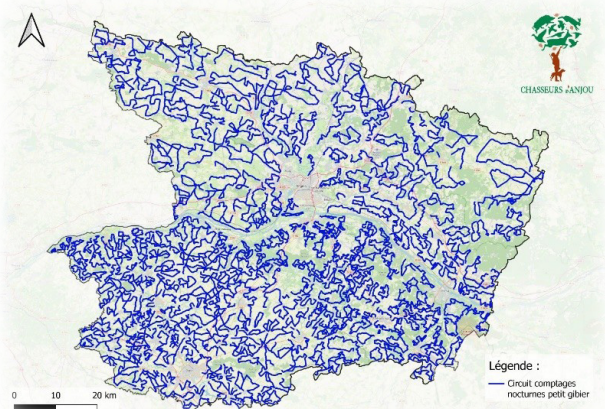
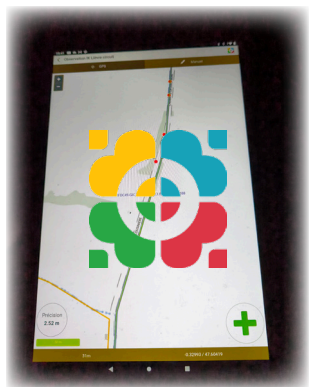
et bien d'autres espèces.



SUIVI DES ESPÈCES

LE PETIT GIBIER : SUIVI DES POPULATIONS

5 345 km de circuit de comptage petite faune sont réalisés chaque année. Toutes les données sont collectées pour alimenter nos dossiers. Les données sur le lièvre sont utilisées pour calculer les IKA (Indice Kilométrique d'Abondance) et donc les attributions.



Les observations sont désormais saisies directement via l'application ISIGEO, permettant de géolocaliser les animaux et d'améliorer la fiabilité des données collectées sur le terrain.

Cela représente :

- 9 techniciens mobilisés : 793 heures de travail (comptages, traitement des données et synthèse)
- 1 477 bénévoles
- 226 soirées de comptages (260 circuits)

SUIVI DES ESPÈCES

Chaque année, des comptages de coqs chanteurs sont effectués au printemps, en début de saison de reproduction, de mars à juin. Ce comptage nous permet d'évaluer l'évolution du cheptel reproducteur, en combinant le nombre de coqs recensés avec le rapport des sexes observés lors du comptage.

À ce jour, 36 communes sont inventoriées. Cela représente :

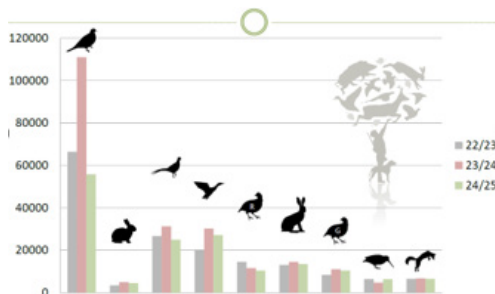
- 15 comptages
- 40 heures de comptage
- 338 bénévoles



© D. Gest

ENQUÊTE PRÉLÈVEMENT DES POPULATIONS

Cette enquête sert à la constitution des dossiers E.S.O.D, à fixer les dates d'ouvertures et de fermetures discutées en C.D.C.F.S. et à la gestion des populations. L'exploitation des résultats par l'analyse statistique offre une estimation pertinente de nos prélèvements départementaux. Il est important de répondre à cette enquête.



SUIVI DES ESPÈCES

OISEAUX D'EAU

Le comptage des oiseaux d'eau se base sur les anciens protocoles ISNEA (Institut Scientifique Nord-Est Atlantique). Il consiste en un recensement des espèces d'oiseaux d'eau sur 11 sites sélectionnés au préalable à différentes périodes :

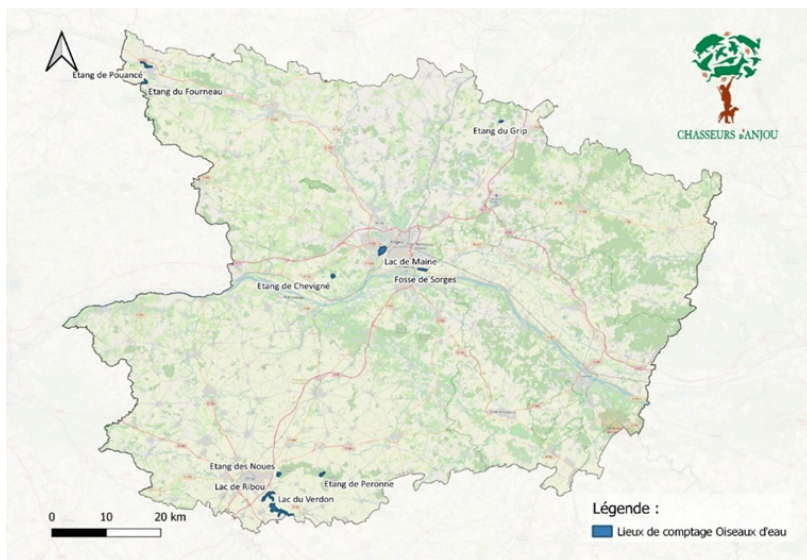
- 15 octobre
- 15 novembre
- 15 décembre
- 15 janvier
- Puis tous les 10 jours jusqu'à fin mars



Aujourd'hui, les techniciens utilisent une application métier ISIGEO pour ces comptages.



SUIVI DES ESPÈCES



Toutes les familles d'oiseaux d'eau sont inventoriées (anatidés, laridés, échassiers, etc.).

Cela représente pour l'année 2024-2025 :

- Près de 18 jours de travail,
- 8 techniciens mobilisés,
- 10 sites dont un tronçon de la Loire inventoriés,
- Un comptage spécifique des barges à queue noire.

Soutenu financièrement par :



SUIVI DES ESPÈCES

OPÉRATIONS DE BAGUAGE

Colombidés :

- La Fédération s'engage pour le « Réseau colombidés » de l'OFB (Office Français de la Biodiversité) en collaboration avec le CRBPO (Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux), à travers des opérations de baguage. Cela concerne 4 espèces migratrices et nicheuses dans notre département : le pigeon ramier, le pigeon colombin, la tourterelle des bois et la tourterelle turque.
- L'enjeu est important et l'objectif est d'obtenir un maximum de données sur ces espèces. Plusieurs sites sont suivis par le service technique de la Fédération : La Réserve Naturelle Régionale des Basses-Brosses et Chevalleries, le site de Ste Gemmes sur Loire et le terrain militaire de Fontevraud.
- Nombre de sorties : 30
- Temps technicien : 432 heures



SUIVI DES ESPÈCES

Caille des blés :



© A. Roy

Trois techniciens de la fédération sont bagueurs agréés pour la caille des blés dans notre département. Cette année, 83 oiseaux ont été bagués, correspondant à 7 sorties de baguage entre avril et juin 2025. Ce qui représente 124

heures. La majorité des sorties baguage se sont pratiquées dans la région du Saumurois (autour de la commune de Doué-en-Anjou). L'objectif n'est pas seulement de baguer, mais de comprendre les dynamiques de population pour sécuriser l'avenir de la chasse de la caille.

Bécasse des bois :

Le département compte 7 bagueurs, 3 techniciens de la fédération, 2 membres du club des bécassiers, 1 agent de l'OFB et 1 généraliste. Les baguages sont effectués sur 26 sites et représentent 136 heures de prospection pour 100 sorties nocturnes. Il a été bagué 226 bécasses.



© D. Gest

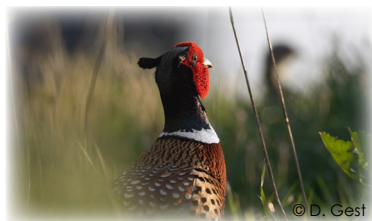
Toutes ces opérations de baguages sont soutenues financièrement par :



GESTION POPULATIONS PETIT GIBIER

PLAN DE GESTION :

Le faisan :



Association Cynégétique du Baugeois et GIC des Grandes Oreilles :

- 32 communes sont en plan de gestion depuis plus de 20 ans :
- 1571 bracelets attribués & 491 prélèvements réalisés.

GIC de la Plume sauvage =

Depuis 4 ans, un projet expérimental est en cours dans le secteur des Mauges. Ce projet consiste à lâchers des faisans de souche sauvage (OFB) pendant trois ans, d'effectuer en parallèle des aménagements sur le territoire concerné et de procéder à des actions de piégeage des ESOD (Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts).

Objectif : Plan de gestion de l'espèce avec prélèvements uniquement d'oiseaux concernés.

Les résultats sont encourageants et il a été ajouté une année supplémentaire au projet en incluant deux nouvelles communes : Beaupréau-en-Mauges et Villedieu-la-Blouère.

- 1 600 faisandeaux lâchés
- 80 perdreaux lâchés (à l'initiative du GIC)
- Accompagnement et sensibilisation des agriculteurs
- Réalisation d'un diagnostic agroécologique par 3 étudiants de l'Université Catholique de l'Ouest



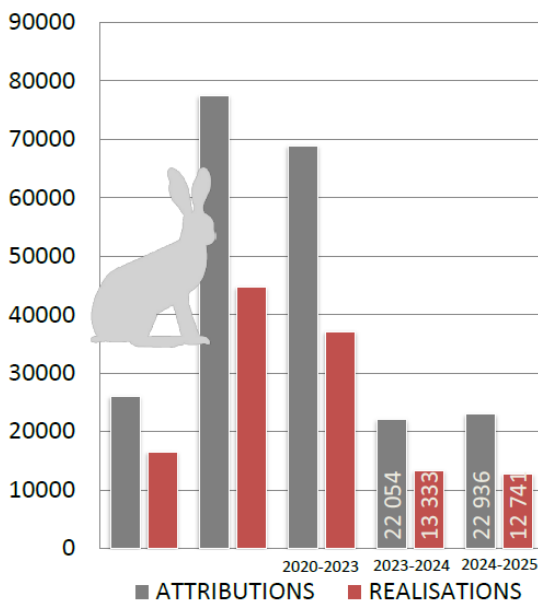
GESTION POPULATIONS PETIT GIBIER

Le lièvre :

Depuis la saison 2023-2024, la Fédération est revenue au plan de gestion annuel afin d'améliorer son approche sur l'évolution des populations.

Saison 2024-2025 :

- 22 936 attributions de bracelets
- 12 741 Prélèvements



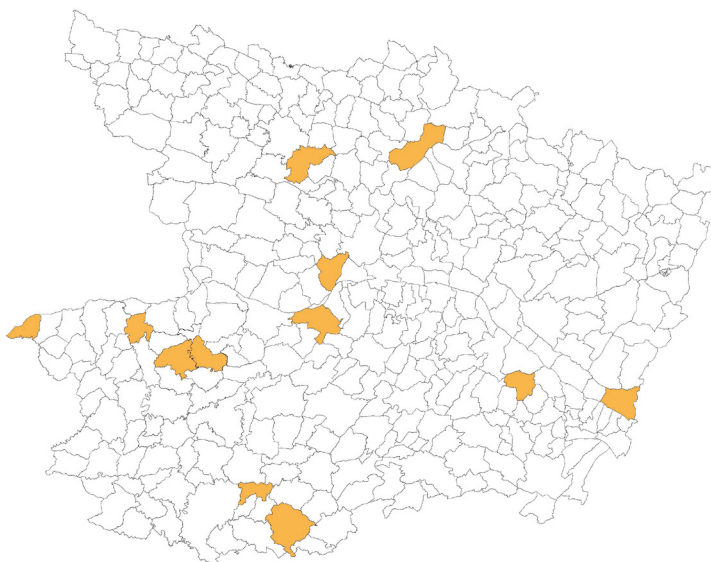
GESTION POPULATIONS PETIT GIBIER

Le Lapin de garenne :



La Fédération a sélectionné plusieurs projets visant à favoriser le développement du lapin de garenne. Une convention a été mise en place pour l'ensemble des participants.

- 12 sites sélectionnés
- 36 garennes aménagées
- 400 lapins lâchés



GESTION POPULATIONS GRAND GIBIER

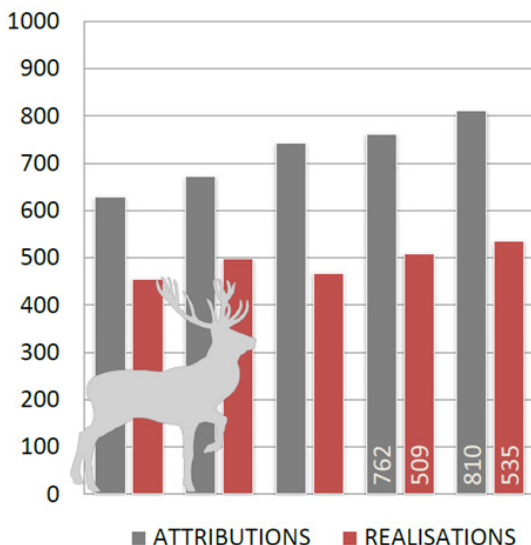
Le Cerf :

La gestion équilibrée de l'espèce est nécessaire, il faut à la fois maintenir les populations lorsqu'elles ne posent pas de problèmes majeurs, mais diminuer les populations lorsqu'elles provoquent d'importants dommages aux cultures agricoles et forestières.

Le montant des dégâts agricoles s'élève à 44 047 €.



© D. Gest

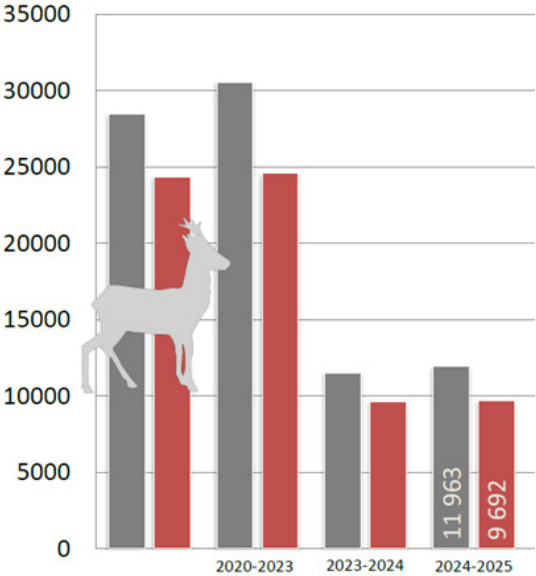


GESTION POPULATIONS GRAND GIBIER

Le Chevreuil :

La gestion du chevreuil n'est pas à négliger. Il est nécessaire de réaliser les plans de chasse, en particulier en tirs d'été lorsque la présence du chevreuil pose problème.

Le montant des dégâts agricoles s'élève à 13 229 €.



GESTION POPULATIONS GRAND GIBIER

Le Sanglier :

Classement ESOD :

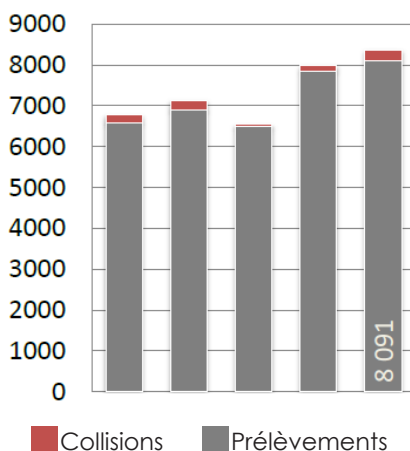


En Maine-et-Loire, le sanglier est classé ESOD. Il n'existe aucun système de bracelet ou bouton, ni de limitation des prélèvements par jour.

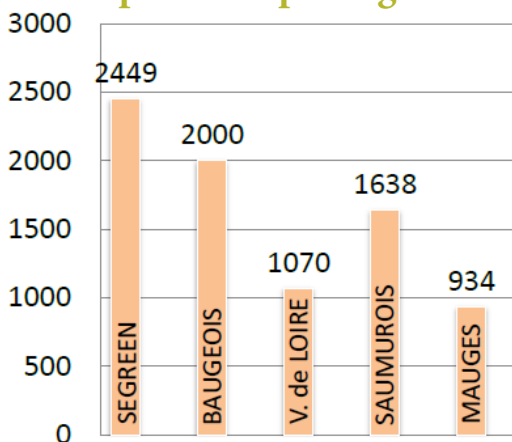
Prélèvements :

Il est important de déclarer les prélèvements de manière précise afin d'avoir les données les plus réalistes.

- Le nombre de prélèvements est de 8 091.
- Le montant des dégâts agricoles s'élève à 282 366 €.



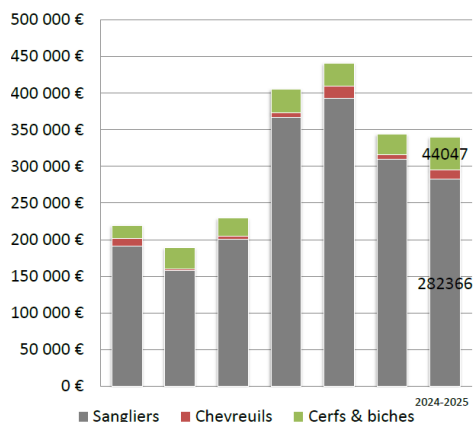
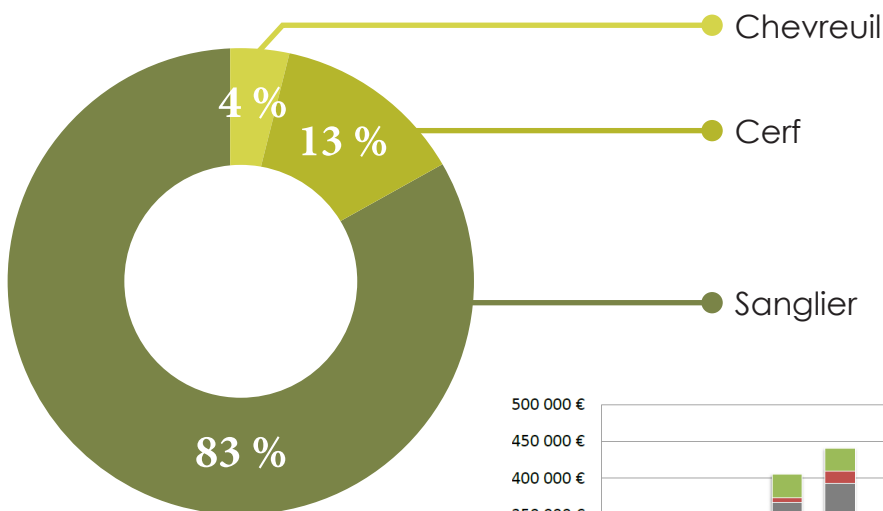
Répartition par région



DÉGÂTS GRAND GIBIER

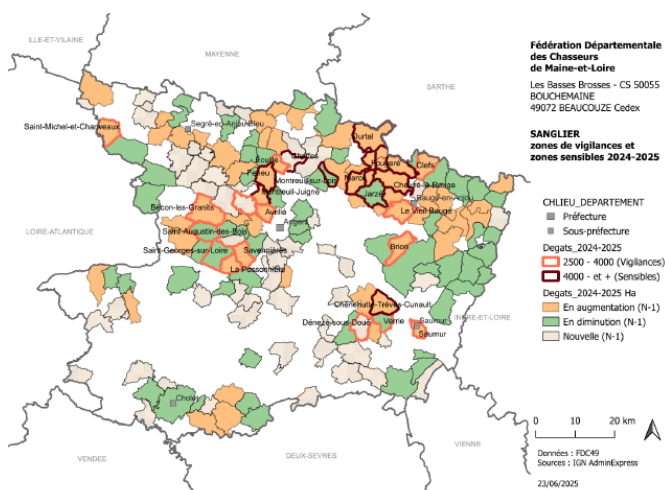
Dégâts par espèce :

- 653 dossiers ouverts
- 472 dossiers indemnisés
- 339 642 € de dégâts agricoles



DÉGÂTS GRAND GIBIER

La commission **Équilibre Agro-Sylvo-Cynégétique** se réunit chaque année au mois de juin afin d'identifier les zones de vigilance, les zones sensibles et les points noirs. L'objectif principal est la diminution des dégâts de grand gibier et notamment du sanglier. La commission travaille à partir de cartographies.



- Zones de vigilance : communes dont le montant des dégâts est compris entre 2 500 et 4 000 €
- Zones sensibles : communes dont le montant des dégâts est supérieur ou égal à 4 000 €.
- 743 courriers d'alerte envoyés aux détenteurs de droit de chasse
- 437 courriers sur les secteurs en zones de vigilance
- 306 courriers sur les secteurs en zones sensibles

DÉGÂTS GRAND GIBIER

Simplification des déclarations :

- Mise en place de la télé-déclaration des dégâts de grand gibier

Convention avec la SNCF :

Le sanglier est responsable de nombreux dégâts sur les lignes ferroviaires, ce qui a poussé la S.N.C.F. à organiser des battues en lien avec la Fédération.

- 126 courriers pour coordonner l'opération
- 161 chasseurs mobilisés
- 33 sangliers levés et 8 prélèvements

Piégeage :

Le sanglier est une espèce piégeable dans le département principalement dans des zones périurbaines où la chasse est difficile. Sur la saison 2024-2025, une opération de piégeage s'est déroulée sans succès dans les Ardoisières de Trélazé.

Investissement :

La Fédération a investi dans de nouveaux moyens pour l'estimation et la prévention des dégâts.

- Achat d'un drone pour faciliter et confirmer certaines estimations de dégâts avec une fonction thermique pour localiser les animaux.
- Achat de deux effaroucheurs pour effectuer des tests auprès des agriculteurs.

ESOD

Depuis la réforme nationale de la procédure de classement des ESOD en 2012, il existe désormais en France trois catégories d'animaux susceptibles d'être juridiquement classés Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD), en fonction des conditions locales.

GRUPE 1

Les espèces du groupe 1 (espèces non indigènes) sont classées ESOD sur l'ensemble du territoire métropolitain par le Ministre et pour une année renouvelable. Les espèces suivantes peuvent être classées : chien viverrin, vison d'Amérique, raton laveur, ragondin, rat musqué et bernache du Canada.

GRUPE 3

Les espèces du groupe 3 sont classées ESOD par arrêté préfectoral annuel si les particularités locales le nécessitent. Le décret prévoit la possibilité de destruction à tir des animaux ESOD, toute l'année, par les agents de l'OFB, les lieutenants de louveterie et les gardes-chasse particuliers. Les espèces suivantes peuvent être classées : pigeon ramier, lapin de garenne et sanglier. En Maine-et-Loire, le sanglier et le pigeon ramier sont classés ESOD.

GRUPE 2

Les espèces du groupe 2 (renard, mustélidés, corvidés...) sont classées ESOD par arrêté ministériel triennal sur la base d'une proposition de liste départementale établie par le préfet. La fédération, aidée d'autres acteurs collecte pendant trois ans les déclarations de dommages causés par la petite faune, les relevés de capture et observations, etc., afin de constituer un dossier représentatif de la situation du département. En l'absence de données suffisantes, le Ministre peut ne pas inscrire une espèce sur la liste des espèces ESOD. Les espèces suivantes peuvent être classées : belette, fouine, martre, putois, renard, corbeau freux, corneille noire, pie bavarde, geai des chênes et étourneau sansonnet.

En Maine-et-Loire au 30/06/2025, les espèces suivantes sont classées ESOD : fouine, renard, corbeau freux, corneille noire, et étourneau sansonnet.

ESOD

Il nous appartient de démontrer que le classement en ESOD d'une espèce est justifié.

Une commission spécifique se réunit régulièrement pour constituer des dossiers argumentés pour éviter que les espèces actuellement classées ESOD ne soient déclassées de cette catégorie.

La pie bavarde a été retirée de la liste en mai 2025 (la belette, la martre et le putois ont été retirés depuis plusieurs années).

Déclarez vos dommages en cliquant sur ce lien pour accéder au formulaire dédié : <https://esod.chasse49.fr/>

ESOD

Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) déclarez vos dommages !

Pour le département de Maine-et-Loire

MAINE & LOIRE

Pour faire votre télé-déclaration :
> esod.chasse49.fr

ESOD

Concernant l'évolution des populations de gibier, les données sont obtenues à partir des enquêtes prélèvements. Les informations recensées sont de première importance pour nos dossiers ESOD, les dates d'ouverture et de fermeture qui se discutent en CDCFS et la gestion des populations.



© D. Gest

TERRITOIRES GÉRÉS PAR LA FDC49

La Réserve Naturelle Régionale Basses-Brosses et Chevalleries, située à quelques kilomètres au Sud-Ouest d'Angers, sur la commune de Bouchemaine, a été labellisée en 2012. Elle s'étend sur 90 hectares d'un seul tenant en plein cœur du bocage angevin. La FDC49 est gestionnaire de la totalité de la surface dont 20 hectares en propriété.



Cofinancé par
l'Union européenne



Basses-Brosses
et Chevalleries
RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE



RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE

TERRITOIRES GÉRÉS PAR LA FDC49

Les actions sur la Réserve répondent à un plan de gestion sur six ans qui définit des objectifs en matière de gestion du bocage (gestion du linéaire de haies, des mares et points d'eau, gestion agricole en faveur des messicoles, etc.), de connaissances (inventaires et suivis), de pédagogie (accueil du public et des scolaires) et de gestion administrative et technique.

La trame bocagère y est très riche avec :

- 18 km de haies
- 27 mares, 3 étangs, un cours d'eau permanent
- 18 ha de boisement
- 50 hectares cultivés
- Plus de 1000 espèces faune et flore recensées
- Environ 100 espèces à enjeu de conservation

Les activités y sont conservées :

- Agriculture
- Sylviculture
- Chasse et pêche
- Animations scolaires, grand public

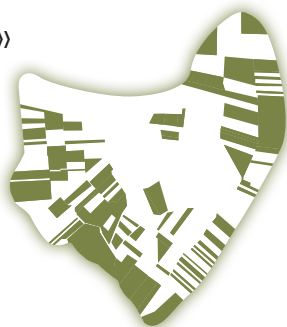


TERRITOIRES GÉRÉS PAR LA FDC49

ÎLE SAINT-AUBIN

Actuellement, les chasseurs (Fondation pour la préservation de la Nature et Fédération des Chasseurs 49) sont propriétaires d'un tiers de l'île soit 206 ha. La chasse y est autorisée. Les parcelles gérées par la fédération sont des prairies naturelles exploitées pour le foin et le pâturage sur regain (repousse après fauche).

- Site classé « Espace Naturel Sensible »
- Site Natura 2000 et RAMSAR
- Labellisation « Territoire de Faune Sauvage »
- 15 baux environnementaux



PRAIRIES DE LA BAUMETTE

- 22 hectares en propriété et gestion
- Labellisation « Territoire de Faune Sauvage »
- 4 baux environnementaux



TERRITOIRES GÉRÉS PAR LA FDC49

GRIEUL

Le territoire de Grioul est un délaissé routier situé à Grez-Neuville, au nord ouest de la RD775.



- 9 ha 98 en propriété et gestion
- Mise en place d'une notice de gestion
- Installation de 4 garennes et 30 lapins lâchés

TOURBIÈRE DES LOGES

La tourbière se situe sur la commune de Brain-sur-Allonnes au lieu-dit « Les Loges », à la limite communale avec la Breille-les-Pins. C'est un site classé Espace Naturel Sensible (ENS) par le Conseil Départemental de Maine-et-Loire, intitulé « Tourbière et ruisseau des Loges ».



- 12 hectares en gestion
- Différents gestionnaires et partenaires (PNR Loire Anjou Touraine, LPO 49, Conseil Départemental, RTE, SMBAA,...)
- Entretien en éco-pâturage par des chèvres des fossés (race en sauvegarde)

Cette action d'éco-pâturage est soutenue financièrement par le Département 49.



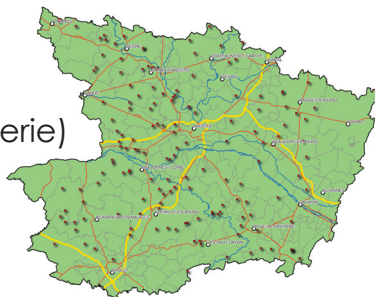
RÉSEAU A.R.B.R.E

Agriculteurs Respectueux de la Biodiversité et des Richesses de l'Environnement

Le réseau A.R.B.R.E, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, le CPIE Loire Anjou et l'École Supérieure d'Agriculture, intègre la biodiversité au cœur des pratiques agricoles. 175 agriculteurs sont aujourd'hui membres de ce réseau. Les agriculteurs s'engagent à maintenir et gérer les haies, les mares, les bords de champs, les bandes enherbées, etc. C'est une véritable opportunité pour le petit gibier. Ce Réseau est soutenu financièrement par le Conseil Départemental 49.

Saison 2024-2025 :

- 7 nouveaux membres
- Plantation d'arbres (haies, agroforesterie)
- Restauration et création de mares
- Semis de haies
- Rencontre « Bouts de champs »
- Démonstration de barre d'effarouchement
- Intervention auprès des établissements agricoles
- Journée du réseau A.R.B.R.E sur le thème des carabes
- Site internet dédié
- « Feuille d'arbre » (actualité du réseau)



Soutenu financièrement par le :



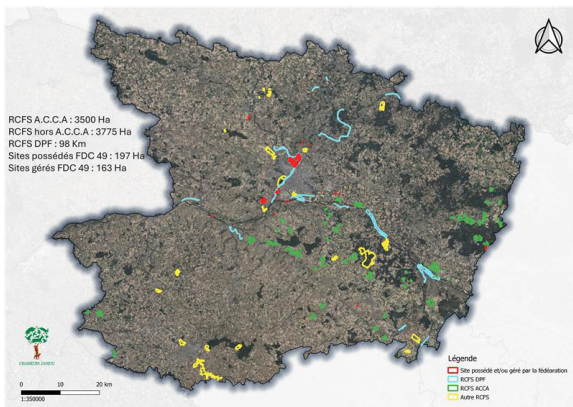
RÉSEAU SINAC

Le réseau SINAC (Sites Naturels Possédés et/ou Gérés par les Acteurs Cynégétiques) est un programme visant à créer deux réseaux nationaux d'espaces naturels gérés par des acteurs cynégétiques (fédérations, associations, ...) :

- Un réseau national de Réserves de chasse et de faune sauvage
- Un réseau national d'espaces possédés et/ou gérés

Ce programme met en valeur l'implication des chasseurs dans la gestion durable des écosystèmes, en démontrant que la chasse peut être un outil de conservation bénéfique pour la biodiversité.

SINAC favorise les échanges entre les acteurs de la chasse et les institutions publiques pour renforcer la reconnaissance de la gestion cynégétique dans les stratégies nationales de conservation. La Fédération de Maine-et-Loire est pilote au niveau national avec la Fédération de Loire-Atlantique et la Fédération Régionale de Chasseurs des Pays de la Loire. Ce projet est soutenu par l'Eco-contribution.



Financé
par



PROGRAMME HAIES & MARES

PROGRAMME HAIES

La Fédération des Chasseurs de Maine-et-Loire s'engage dans la restauration du bocage depuis plus de 20 ans. À ce titre, elle participe à différents programmes de plantation d'arbres et de restauration et création de mares.

Saison 2024-2025 :

- Pacte de la haie et Pays de la Loire Bocage : plantation de 20 km de haie.
- Sensibilis'Haie : plantation de 1,45 km de haie, répartis sur 14 communes.
- 3 aménagements, sous forme de couverts pluriannuels financés par l'éco contribution.



PROGRAMME MARES

Saison 2024-2025 :

- 4 mares ont été créées et 3 ont été restaurées, soutenus par le Fond vert Pays de la Loire.



Mare restaurée par des élèves en formation du CFPPA du Fresne à Angers sur la RNR des Basses-Brosses et Chevalleries

PROGRAMME HAIES & MARES

Au-delà de la FDC 49, la Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de la Loire ainsi que l'association EDEN, participent à la restauration du bocage du Maine-et-Loire.

FÉDÉRATION RÉGIONALE DES CHASSEURS

- Plantation de 3,5 km de haies
- Restauration de 4 mares
- Plantation d'un bosquet (0,5 ha)
- Plantation de 3,5 hectares d'agroforesterie
- 7 aménagements de type couverts pluriannuels



Mare restaurée dans le cadre du programme de restauration du Bocage porté par le Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMBAA)

ASSOCIATION EDEN

- Plantation de 10 km de haies
- Création et restauration de 80 mares en lien avec les collectivités (Syndicats de bassins versants, Communautés de Communes, etc).



ANIMATIONS & CLUBS NATURE

ÉDUCATION À LA NATURE

Les animations grand public avec notamment le brame du cerf, les traces d'animaux, Made in Angers ou les ateliers brico-nature ont regroupées 442 participants.

Les animations scolaires auprès des écoles, collèges, lycées, MFR et universités ont regroupées 4 972 participants dont 875 sur le site de la Fédération.

Nous tenons des stands dans diverses manifestations :

- Mondial du Lion
- Fête de la Biodiversité de Boudré
- Rendez-vous Nature en Anjou



Communication des animations :

- Un programme annuel des sorties natures
- Certification « Petit Futé »
- Référencement sur Kidiklik



Les animations scolaires sont soutenues financièrement par l'éco-contribution, l'Union Européenne et la Région des Pays de la Loire.

Financé par



Bases-Brosses
et Chevaleries
RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE



ANIMATIONS & CLUBS NATURE

CLUBS NATURE

Pendant les vacances scolaires, des enfants sont accueillis dans les clubs nature afin de découvrir des activités nature.

Saison 2024-2025 :

- 24 clubs nature
- 335 enfants (subvention de 25 € par enfant)
- 253 bénévoles



JOURNÉE NATURE JUNIOR

Cette journée co-organisée avec la Fédération de Pêche permet aux familles de profiter des nombreuses activités nature gratuites.

Saison 2024-2025 :

- 1 000 participants
- 100 bénévoles
- Ateliers fabrications
- Ateliers cinq sens
- Balades découvertes
- Exposition photos
- Apiculture
- Et plein d'autres activités



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE ET PROTECTION
DU MILIEU AQUATIQUE

Financé
par



Basses-Brosses
et Chevalleries
RESERVE NATURELLE REGIONALE

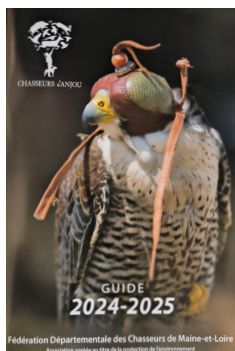


COMMUNICATION

La commission communication a plusieurs objectifs, elle vise à informer les chasseurs d'une part, mais également à faire découvrir la chasse et nos différentes actions en faveur de l'environnement au grand public

Le **bulletin fédéral** est édité annuellement. Il est composé d'un annuaire, des données techniques et environnementales, d'un guide juridique et de l'état comptable. Il est distribué gratuitement à tous nos adhérents.

La **revue « Chasseurs d'Anjou »** est éditée deux fois par an. Elle est une source d'information sur l'actualité de la Fédération. Elle est distribuée gratuitement à tous nos adhérents.



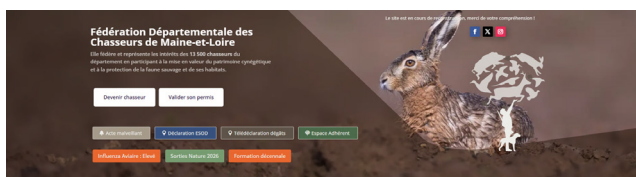
La **lettre d'information** est transmise par mail tous les mois aux adhérents dont nous disposons de l'adresse mail (10 800)

COMMUNICATION

SITE INTERNET : www.chasse49.fr

Le site internet a été remodelé en 2024. Il contient une présentation de la Fédération et de ses actions, ainsi que la réglementation et les événements.

RÉSEAUX SOCIAUX

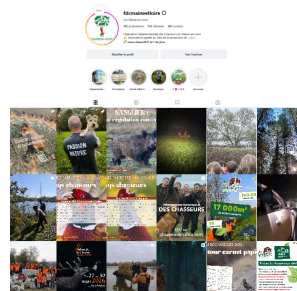


Nos réseaux sociaux assurent une communication instantanée, permettant de relayer nos actualités et de valoriser nos actions en continu.



Saison 2024-2025 :

- 160 000 vues de nos publications
- 7 200 interactions (réactions cumulées)
- 6028 followers cumulés



PRESSE

- 380 Articles de presse sur nos activités
- Une manchette dans Ouest France et Le Courrier de l'Ouest le 9 septembre pour annoncer l'ouverture de la chasse.
- Un article dans le journal Angers Maville du 11 septembre pour valoriser nos actions sur le terrain

Qui sera l'entrepreneur de l'année ? PAGE 5



COMMUNICATION

CAMPAGNE PUBLICITAIRE

L'objectif est d'augmenter la visibilité de la Fédération auprès du grand public et informer sur l'ouverture de la chasse.

- Période du 26 août au 8 septembre 2024
- 300 emplacements autour d'Angers
- Slogan « Chasse tes idées reçues »
- QR-Code amenant sur une page dédiée



SPONSORING



- Afin de communiquer localement, de participer à un projet socio-sportif-éducatif et de s'ouvrir à différents publics une banderole avec le slogan « Chasse tes idées reçues » a été installée au stade de l'E.S. Bouchemaine.

- Nous avons également soutenu un équipage participant au plus grand événement jeunesse solidaire, le « 4L Trophy », en apparaissant fièrement sur leur véhicule !



COMMUNICATION

PANNEAUX BIODIVERSITÉ

Communication sur la réalisation d'actions sur le terrain.

- Panneaux « Ici, les chasseurs ont aménagé le territoire pour la biodiversité »



GOODIES

Réalisation de goodies à distribuer lors de nos participations aux événements et proposés à la vente à la Fédération.



ÉVÈNEMENTS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La 101^{ème} Assemblée Générale s'est déroulée le 5 avril à l'Arena Loire de Trélazé.

Bilan 2025 :

- 1 000 chasseurs présents et 570 repas
- 6 personnalités médaillées



J'AIME LA NATURE PROPRE



Depuis maintenant 14 ans, la Fédération de Maine-et-Loire et l'Association de Chasse Fluviale de Maine-et-Loire ont lancé l'opération « J'aime la Loire Propre ». Depuis, cette journée est devenu une opération nationale renommée pour l'occasion « j'aime la nature propre ».

Bilan de l'opération dans le Maine-et-Loire :

- 361 personnes mobilisées
- 14 points de collectes
- 51m³ de déchets collectés



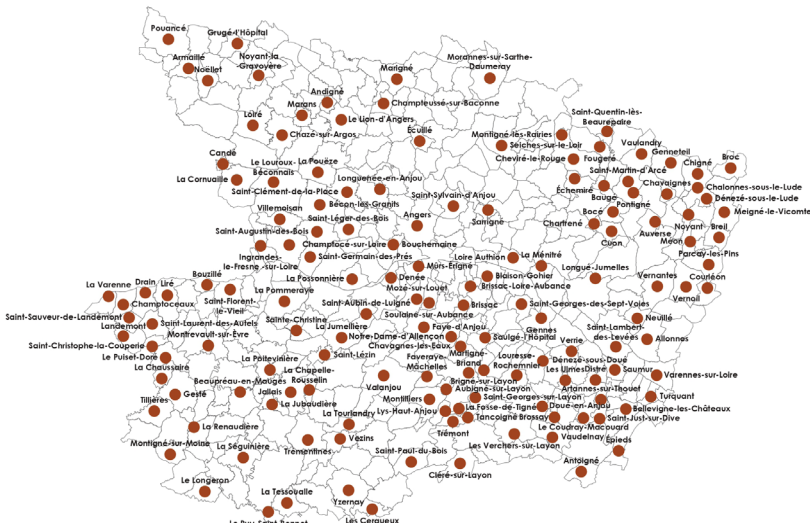
ÉVÈNEMENTS

LA PASSION DES TERRITOIRES

Le 17 mai, des chasseurs engagés et unis par la même passion se sont réunis devant les mairies des villes et villages de France afin de remettre le « Manifeste de la chasse française » aux élus locaux.

Bilan de l'opération dans le Maine-et-Loire :

- 1 300 chasseurs mobilisés
- 137 communes
- Une rencontre avec le Préfet de Maine-et-Loire
- Une rencontre avec la Présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire





CHASSEURS D'ANJOU



CHASSEURS D'ANJOU